

RF s/p LARGENTIERE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 007-210701587-20230308-2023_MARS_12-DE

République française

Département de l'Ardèche

## COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 08 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

**Présents :** Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

**Présents non votants:**

**Représentés:**

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Evelyne RAGONNAUD

### Objet: CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES DEUX EGLISES - 2023\_MARS\_12

Monsieur le Maire rappelle que la société SAS VALS SERRURERIE FERRONNERIE qui devait s'occuper de l'accessibilité des deux églises, voulait augmenter ses tarifs.

Monsieur le Maire a donc décidé de voir auprès une autre entreprise et soumet le devis de la société SARL LABO METAL qui chiffre les travaux à 450.00 euros HT soit nettement moins cher que la société SAS VALS SERRURERIE FERRONNERIE (2315.08 euros HT)

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fond de concours avait été demandé auprès de la communauté de communes du bassin d'Aubenas par rapport au premier devis.

Le fond de concours que nous percevons sera donc calculé par rapport au devis de la SARL LABO METAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- retient le devis de la SARL LABO METAL pour la somme de 450 € HT
- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
ACCESSIBILITE DES DEUX EGLISES	450.00 €	Fonds de concours	225.00 €
		auto-financement	225.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>450.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>450.00 €</b>

- autorise Monsieur le Maire a sollicité un fond de concours auprès de la CCBA

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,  
Baptiste TEYSSIER**

